

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 8 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. LÉVEILLÉ David, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, Mme ADET Florence

Excusé : M. TELLIER Adrien

Mme FAGNOT Cendrine a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/44 :

VOIRIE - Certification des adresses mises en projet -

VU le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2212-2 et L.5211-17) ;

VU la délibération n°2019/21 en date du 13 septembre 2019 relative à la mise en place d'un fichier d'adressage de la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique ;

CONSIDERANT la nécessité de certifier l'adressage et les numérotations inhérentes avant de les proposer pour la Base Adresse Nationale (BAN) ;

CONSIDERANT la nécessité de raccorder de nouveaux sites « ex-nihilo » à la fibre et d'inscrire des adresses « manquantes » dans la BAN, les adresses suivantes sont proposées :

N°	VOIE	COMPLEMENT	NOM VOIRIE	ADRESSE COMPLÈTE	CODE POSTAL	N° PARCELLE
575	Chemin	des	Grands Auvers	575 chemin des Grands Auvers	53270	C0187
580	Chemin	des	Grands Auvers	580 chemin des Grands Auvers	53270	C0187
380	Chemin	des	Petits Auvers	380 chemin des Petits Auvers	53270	B0254
10	Rue		Saint Sylvain	10 rue Saint Sylvain	53270	C0834
2	Place	du	Pont Piéton	2 place du Pont Piéton	53270	C0659
35	Chemin	de la	Bancelière	35 chemin de la Bancelière	53270	C0085
10	Chemin	de la	Bancelière	10 chemin de la Bancelière	53270	C0354
4	Place	de	la Forge	4 place de la Forge	53270	B0520

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de valider la numérotation des adresses telle que présentée ci-dessus conformément à la liste jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

GITE COMMUNAL – Installation d'un pare-baignoire -

Suite à la suggestion d'un locataire, des devis ont été demandés pour la pose d'un pare-bain sur la baignoire du gîte. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de M. TATIN de Saint-Jean-sur-Erve pour un montant global de 193,90 € HT.

BUDGET COMMUNE – Virement de crédit -

Après consultation de la trésorerie, il apparaît qu'un virement de crédit sur la ligne des salaires n'est pas nécessaire, l'équilibre financier étant assuré par des crédits restants par ailleurs sur cette même imputation.

DELIBERATION N° 2023/45 :

EGLISE - Subvention de la fondation de la Sauvegarde de l'Art Français -

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été procédé à une demande d'aide auprès de la fondation la Sauvegarde de l'Art Français pour contribuer à la restauration de l'église Saint-Pierre endommagée par la grêle du 20 mai 2022. En réponse à cette demande, notre commune s'est vue attribuer un don de 5 000 € pour la restauration de la couverture. M. le Maire remercie la fondation la Sauvegarde de l'Art Français ainsi que les personnes ayant participé au montage du dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'accepter ce don qui n'est grevé d'aucune charge, pour la somme de 5 000 €,
- d'imputer cette recette à l'article 10251

DELIBERATION N° 2023/46 :

ECLAIRAGE PUBLIC - Retrofitage -

M. le Maire informe les conseillers municipaux d'un rendez-vous avec Territoire d'Énergie Mayenne au sujet de la réparation des candélabres abîmés par la grêle du 20 mai 2022. L'année 2023 ayant permis de prendre du recul sur les travaux à entreprendre, de simple restauration à l'identique de quelques luminaires abîmés, le projet tend finalement vers une opération de retrofitage de l'ensemble du parc électrique, à savoir de remplacement de l'ensemble des sources lumineuses par un éclairage à LED, moins énergivore et moins polluant. Dans le cadre de ce projet, la commune pourrait bénéficier du Fonds vert destiné à accélérer les projets de transition écologique dans les territoires. Un dossier est en cours pour bénéficier de ce

financement t à compter du 1er janvier 2024. Dans le cadre de cette transition vers un éclairage à LED, le reste à charge pour la commune serait minime.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de procéder au retrofit de l'éclairage public ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

GESTION DES DÉCHETS - Soutiens financiers déchets diffus abandonnés -

CITEO, l'éco-organisme en charge des papiers et emballages propose des soutiens financiers pour les déchets diffus abandonnés aux communes ayant la compétence nettoyage et salubrité publique. Au vu des informations reçues, notre commune pourrait bénéficier d'une subvention de 126 €. Une demande de convention va être entreprise auprès de cet organisme.

CÉRÉMONIES – Renouvellement drapeau du porte-drapeau -

Le drapeau utilisé de longue date lors des cérémonies des anciens combattants est à présent usé et taché. Des devis vont être demandés en vue de son renouvellement.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer -

Le nettoyage derrière le gîte a été effectué. La taille des arbres derrière le monument aux morts a été réalisée.

QUESTIONS DIVERSES :

Installation d'une boîte à livres

Un nouvel emplacement a été proposé par l'association In Vivo, sous l'Abribus, en vue d'offrir une meilleure visibilité aux livres. Cette nouvelle implantation va faire l'objet d'une demande de conseil auprès de l'architecte des Petites Cités de Caractère.

Visite de M. Foucambert, ABF de la Mayenne

M. Foucambert, ABF de la Mayenne, viendra dans notre commune le 21 novembre à 11 heures, afin d'apporter ses conseils sur différents sujets : la pérennisation des oeuvres suite à l'exposition In Situ, l'implantation des panneaux Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui et le nouvel emplacement proposé pour l'arbre à livres.

Bouclage électrique des transformateurs

Le projet de liaison entre les deux transformateurs est programmé pour mars 2024. Cette intervention effectuée, la sécurisation et l'aménagement de la chaussée pourront être mis à l'étude avec sa réfection en 2025.

Point d'avancement de la fibre

Une autorisation a été demandée pour le mois de novembre pour des travaux dans le bourg. Pour ce qui est de l'implantation dans le site classé de la vallée de l'Erve, Mayenne Fibre a fait savoir qu'un accord était en cours pour utiliser les réseaux de Free déjà en place.

Point d'avancement du projet de MAM

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour des travaux d'électricité, de plomberie, de cloisonnement et de pose d'une rambarde de séparation dans la cour. Les deux assistantes maternelles, Solène Baudouin et Rachel Marquette, sont bien impliquées dans le projet. Il est proposé de réfléchir à une convention entre elles et la mairie pour encadrer tous les aspects du projet (montant du loyer au terme de l'année de mise à disposition gratuite, gestion des charges, modalités pour la redevance incitative...).

Repas des aînés

Une date sera fixée lors du prochain conseil municipal.

PLUI

Le recrutement engagé de longue date par la communauté de communes a pu aboutir. Le dossier de révision du PLUI est donc à nouveau ouvert. Des demandes peuvent encore être remontées.

Peinture des bâtiments communaux

Plusieurs bâtiments / biens communaux nécessitent des travaux d'entretien. Un inventaire exhaustif va être réalisé sur la base duquel plusieurs devis seront demandés.

Toiture de l'église

Une fuite a été détectée au lendemain d'un vent violent. Dans l'attente des travaux de rénovation prévus au printemps 2024, une nouvelle bâche a été remise ce jour.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 13 décembre 2023 à 19h00